

DE LA COULEUR
PLEIN LA VUE



bpost
PB-PP
BELGIE(N)-BELGIQUE

DES SAVEURS
EXQUISES

DES TEXTURES
DÉLICATES



DES PARFUMS
ENVIRANTS

DES MUSIQUES
PERCUTANTES



Formations des militantes et militants CNE 2022-2023



Table des matières

Edito - Se former dans un monde mutant	6
Mode d'emploi	8

Pour les candidats non élus aux élections sociales de 2020

Formations pour les nouveaux élus

Pour les nouveaux élus au CPPT	13
Pour les nouveaux élus au CE	14
Pour les nouveaux délégués syndicaux	15

Formations pour les chevronnés

Tronc commun CNE - La qualité de l'emploi	17
IEF 1 - Comprendre le fonctionnement de l'entreprise	18
IEF 2 - Eléments d'analyse économique, financière et syndicale des sociétés commerciales	19
IEF non Marchand - Comprendre les comptes annuels dans le secteur non Marchand	20
Les perspectives d'action syndicale ouvertes par le CPPT	21
Protéger l'environnement par l'action syndicale	22
Méthodologie juridique	23
Initiation en Bureautique - Outlook, Excel, Word	24
Initiation en Bureautique - Teams, Zoom, Power Point	25
Techniques d'écriture	26
Communication réseaux sociaux et mise en page	27
Communication audiovisuelle	28
L'argumentation comme outil de lutte	29
Négocier en entreprise	30
Impliquer, engager et construire un rapport de force	31
Préparer et animer une assemblée	32
S'affirmer adéquatement dans le conflit	33
Formation pour les nouveaux juges sociaux	34
Formation pour les juges sociaux	35
Master en politique économique et sociale	36
Ecole Syndicale	37

Formations pour les nouveaux élus et pour les chevronnés

Formation Femmes	39
Formation continuée RISE & mobilité	40
Formation Brise - La transition énergétique	42
Journée d'étude intersectorielle - Syndicat et « fake news »	43
Finance - Formation du secteur banque	44
Industrie	45
Formation Cadres	46
Un salaire juste ou juste un salaire ? - CPAE	47
Travail Intérimaire - CPAE	48
Connaître les CCT en CPAE	49

En pratique

Congé-éducation payé	51
Libération en crédits syndicaux	55
Frais de formation	56
Contacts	60
Nos secrétaires vous remercient....	62
Formulaire d'inscription électronique	62
Formulaire d'inscription	63



Le contenu de cette publication s'entend aussi bien au féminin qu'au masculin.

Se former dans un monde mutant

La pandémie n'était pas le seul changement de 2022. Elle a été presqu'éclipsée par le retour de la guerre en Europe, son cortège de morts, de souffrances, de destructions massives. Cette guerre a aussi de lourdes conséquences ici, particulièrement pour les travailleurs. Le prix de l'énergie et d'autres denrées continue de grimper, limitant l'accès de nombreux citoyens à des biens essentiels : se mouvoir, se loger, s'alimenter.... Ce monde mutant, il s'impose à chacun d'entre nous, non sans difficultés ni angoisse. Se former, se cultiver, approfondir et renouveler ses connaissances, élargir ses horizons, ne résolvent pas immédiatement les lourds problèmes actuels. Mais en même temps, culture, formation, apprentissage, curiosité, n'ont jamais été aussi importants. Pour affirmer la démocratie, faire reculer le fanatisme et la violence, résister aux injustices ou simplement y trouver du plaisir.

Et l'année 2022-2023 aura aussi une actualité sociale. À la fin de l'année se négociera un nouvel accord interprofessionnel, avec comme thèmes dominants le pouvoir d'achat, la loi de blocage des salaires, des mesures concrètes pour organiser la transition écologique dans les entreprises... Le combat contre l'injustice se joue partout, de l'Ukraine jusqu'à nos lieux familiers. Notre programme de formation fournit des outils pour le mener à notre échelle. Il évolue cette année encore, en intégrant de nouveaux thèmes : l'argumentation comme objet de lutte, l'implication des travailleurs dans le syndicat, la qualité de l'emploi, la lutte contre les fake news, un tronc commun consacré à la qualité de l'emploi.

Venez-y nombreux !

*Etienne Lebeau et Emmanuel Bonami,
responsables nationaux de la formation CNE*

Formations pour les nouveaux élus

Les formations « nouveaux élus » sont destinées aux personnes élues pour la première fois aux élections sociales 2020. Organisées sur un cycle de 4 ans à raison de 5, 7 ou 9 jours suivant le nombre de mandats exercés, ces formations sont mises en œuvre par les fédérations régionales de la CSC, par l'intermédiaire de l'asbl FEC. Vous y rencontrerez des militantes et militants des autres centrales de la CSC.

Formations pour les chevronnés

Pour les militantes et militants plus expérimentés, que l'on appelle les «chevronnés», deux volets de formation sont organisés.

Modules intersectoriels

Une quinzaine de modules visent à approfondir les compétences des représentants syndicaux, qu'ils soient actifs en délégation syndicale ou dans les conseils d'entreprise et les CPPT.

Formulaire d'inscription électronique

Vous pouvez désormais vous inscrire aux formations des chevronnés (pages 17-33) sur le site Internet de la CNE <https://www.lacsc.be/cne/>. L'inscription au moyen du formulaire papier (page 63 de cette brochure) reste bien évidemment possible.



Tronc commun de la CNE

Le tronc commun est une formation de deux jours complétant les modules intersectoriels. Suivre le tronc commun n'est pas obligatoire. Cependant, pour pouvoir bénéficier d'une libération en CEP, il est indispensable de le suivre en complément des modules intersectoriels. Il traite en profondeur d'un thème sociopolitique, qui change chaque année. Le thème de cette année sera l'emploi de qualité.

Modules pour les nouveaux élus et les chevronnés

Modules sectoriels

Il s'agit de formations abordant les questions spécifiques propres à chaque secteur de la CNE.

Modules spécifiques

Action Femmes CNE

Action Femmes lance un nouveau cycle de formation de deux ans, axé sur le développement de vos compétences pour vous affirmer dans votre rôle de représentantes des femmes dans votre entreprise.

RISE et BRISE

Les réseaux RISE et BRISE proposent des formations pour les militantes et militants qui souhaitent poursuivre des objectifs de défense de l'environnement dans le cadre de leur mandat syndical et à l'échelle de leur entreprise.

Juges sociaux

La FEC met en œuvre une formation des juges sociaux.

Modules longs

La CNE propose aussi des formations plus ambitieuses, d'une durée de plusieurs années et diplômantes : l'école syndicale, l'ISCO et la FOPES.

Formations pour les candidats non élus

Les candidats non élus lors des élections sociales ne sont pas oubliés. Les formations couvertes par le congé-éducation payé leur sont accessibles, mais aussi les formations « nouveaux élus » dans les fédérations régionales qui disposent de suffisamment de places libres dans ces formations. Les Jeunes CSC sont à l'initiative d'un cycle de formation pour tous les non élus de moins de 35 ans.

Mode d'emploi

Pour des facilités d'écriture, nous avons utilisé le masculin, mais il est évident que chaque mention concernant des personnes s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes.

Chaque initiative de formation est présentée sous forme d'une fiche. Un code signalétique en facilite la lecture en soulignant les informations fondamentales.

La première information à identifier est : « à qui s'adresse cette formation ? »

Quatre cas de figure se présentent :

- **Pour les candidats non élus aux élections sociales de 2020.**
- **Pour tous les délégués nouveaux élus aux élections sociales de 2020, au CE et au CPPT, mais aussi en DS, qu'ils soient effectifs ou suppléants.**
- **Pour tous les délégués chevronnés exerçant un mandat (CE, CPPT, DS) depuis plus de 4 ans.**
- **Pour tous les délégués chevronnés (CE, CPPT, DS) exerçant un mandat depuis plus de 4 ans, mais aussi pour les nouveaux élus.**

NB : Certaines formations s'adressent à plusieurs publics différents.

La seconde information est le logo qui indique l'opérateur de formation :



CNE



CNE Action femmes



FEC



RISE



CIEP/ISCO

UCL Faculté ouverte de politiques économiques et sociales

FOPES



Jeunes CSC



CSC Transcom



Brise

Chaque fiche comporte aussi, autant que possible, une synthèse des objectifs et des contenus, les intervenants, les informations concernant les dates et lieux de formation, les modalités de libération des obligations professionnelles pour pouvoir participer à la formation en question et la personne de contact pour s'inscrire à la formation.

Pour participer aux formations présentées aux pages 17 à 33, vous utiliserez le bulletin d'inscription figurant aux pages 63 et 64 de la présente brochure.

Ce formulaire est disponible sur notre site www.lacsc.be/cne

Afin de permettre une gestion collective des compétences au sein de l'équipe, vous devez avoir l'accord de votre permanent lorsque vous vous inscrivez à une formation.

DE LA COULEUR
PLEIN LA VUE



Formations pour les candidats non élus

Pour les candidats non élus aux élections sociales de 2020

Public

Candidats aux élections sociales 2020 qui n'ont pas été élus (« nouveaux militants »).

La FEC propose dans la plupart des régions des formations pour les candidats non élus. Selon les régions, les formules varient : soit intégration de candidats non élus dans les formations de nouveaux élus (délégués syndicaux, CE, CPPT), soit organisation de formations spécifiques intitulées pour « nouveaux militants ».

Pour les candidats non élus de moins de 35 ans, les Jeunes CSC proposent un cycle de formation de quatre ans, à raison de 4 à 8 journées par an. Le but de cette formation est de préparer les jeunes à représenter leurs collègues et à jouer le rôle de relais entre les jeunes de leur entreprise et le syndicat.

Objectifs

Pour les modules FEC : voir les formations pour nouveaux élus.

Pour les formations des Jeunes CSC, divers thèmes sont abordés : les valeurs et structures de la CSC, les structures sociales en Belgique, les enjeux internationaux. La formation travaille aussi les capacités de communication, d'animation de groupes et de prise de responsabilité.

Intervenants

Les formateurs sont des professionnels de la FEC et de la CSC.

Libération

Congé-éducation payé via les Jeunes CSC ou la FEC de votre région ou crédit syndical via votre permanent.

Personnes de contact

Le responsable FEC de la région où se situe votre entreprise ; voir liste en page 60.

Le responsable des Jeunes CSC de la région de votre entreprise ; voir liste en page 61.

Votre permanent CNE.

Dates et lieux

Se référer aux offres de formation des Jeunes CSC et de la FEC de la région de votre entreprise.



DES SAVEURS
EXQUISES

Formations pour les nouveaux élus

Pour les nouveaux élus au CPPT

Public

Représentants des travailleurs au CPPT, élus comme effectifs ou suppléants, pour la première fois en 2020. Certaines fédérations régionales de la CSC inscrivent également des candidats non élus.

Objectifs

Jour 1 (journée transversale aux mandats CE/CPPT/DS)

Comment construire le rapport de forces ? Stratégie, plans de travail, capacité de mobilisation, évaluation du fonctionnement de l'équipe syndicale.

Jour 2

Risques psychosociaux, avec focus sur le burn-out et le lien avec les nouvelles technologies.

Jour 3

Sécurité au travail et accidents de travail ; gestion des déchets.

De plus la FEC organise un tronc commun de deux journées sur la fiscalité et les finances publiques.

Intervenants

Les formateurs sont des professionnels soit de la FEC soit de la CSC.

Libération

Congé-éducation payé via la FEC ou crédit syndical via votre permanent.

Personnes de contact

Le responsable FEC de la région où se situe votre entreprise ; voir liste en page 60.
Votre permanent CNE.

Pour les nouveaux élus au CE

Public

Représentants des travailleurs au CE, élus comme effectifs ou suppléants, pour la première fois en 2020. Certaines fédérations régionales de la CSC inscrivent également des candidats non élus.

Objectifs

Jour 1 (journée transversale aux mandats CE/CPPT/DS)

Comment construire le rapport de forces ? Stratégie, plans de travail, capacité de mobilisation, évaluation du fonctionnement de l'équipe syndicale.

Jour 2

L'emploi, en utilisant le jeu « L'emploi dans tous ses états » (en y intégrant la problématique de la sous-traitance et de la mobilité).

Jour 3

Formation des travailleurs ; innovations technologiques (l'utilisation de la CCT n° 39).

De plus la FEC organise un tronc commun de deux journées sur la fiscalité et les finances publiques.

Intervenants

Les formateurs sont des professionnels soit de la FEC soit de la CSC.

Libération

Congé-éducation payé via la FEC ou crédit syndical via votre permanent.

Personnes de contact

Le responsable FEC de la région où se situe votre entreprise ; voir liste en page 60.

Votre permanent CNE.

Pour les nouveaux délégués syndicaux

Public

Représentants des travailleurs désignés en délégation syndicale, comme effectifs ou suppléants, pour la première fois en 2020.

Objectifs

Jour 1 (journée transversale aux mandats CE/CPPT/DS)

Comment construire le rapport de forces ? Stratégie, plans de travail, capacité de mobilisation, évaluation du fonctionnement de l'équipe syndicale.

Jours 2 et 3

Le temps de travail, terrain d'action de la délégation syndicale (+ volet communication).

Jour 4 (uniquement pour les DS dans des entreprises de moins de 100 travailleurs)

Règlement de travail ; surveillance des travailleurs (caméras, géolocalisation, données électroniques, etc.).

De plus la FEC organise un tronc commun de deux journées sur la fiscalité et les finances publiques.

Intervenants

Les formateurs sont des professionnels soit de la FEC soit de la CSC.

Libération

Congé-éducation payé via la FEC ou crédit syndical via votre permanent.

Personnes de contact

Le responsable FEC de la région où se situe votre entreprise ; voir liste en page 60.

Votre permanent CNE.



Formations pour les chevonnés

Le tronc commun est complémentaire aux formations thématiques pour les chevonnés reprises aux pages 17 à 33

Tronc commun CNE

La qualité de l'emploi

Déroulement

Chaque militant qui suit un module intersectoriel CNE (cf. pp. 18-33) a la possibilité de suivre en plus ces deux journées de formation tronc commun CNE. Le tronc commun regroupe donc un grand nombre de militants CNE (plus d'une centaine) et alterne des séquences en grand groupe (auditoire) et en petits groupes (ateliers), en se basant sur des méthodes dynamiques et innovantes.

Public

Les militants chevronnés inscrits à un module de l'offre intersectorielle CNE.

Objectifs

Boom des contrats précaires, accroissement des inégalités, hausse des heures supplémentaires, individualisation, responsabilisation, multiplication des burn-out : le travail se précarise et rend de plus en plus malade. Mesurer la qualité de l'emploi dans l'entreprise et son évolution, telle qu'elle est influencée notamment par les politiques de l'emploi et les évolutions managériales, est un préalable indispensable à l'organisation d'actions collectives diversifiées destinées à améliorer la qualité de l'emploi dans les entreprises.

Intervenants

Les membres du service d'étude et de formation de la CNE et possiblement des intervenants extérieurs.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 63 (cocher la case, en bas du formulaire proposant la participation au tronc commun).

Dates et lieu

2 jours de tronc commun

Secrétariat National Nivelles

22/03, 23/03

09h00 à 17h00

IEF 1

Comprendre le fonctionnement de l'entreprise

Public

Représentants chevronnés siégeant au CE. Formation intersectorielle.

Objectifs

Comprendre le fonctionnement de l'entreprise, les informations économiques et financières délivrées au conseil d'entreprise pour les exploiter syndicalement. Il s'agit de découvrir en deux jours, par le jeu de l'entreprise, ce que signifie un bilan, l'actif et le passif, le compte de résultats, les charges et produits, la valeur ajoutée.

Intervenant

Thomas Englert, permanent du service d'étude et de formation de la CNE.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 63.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat National Nivelles

22/11, 23/11

22/03, 23/03

09h00 à 17h00

IEF 2

Eléments d'analyse économique, financière et syndicale des sociétés commerciales

Public

Représentants chevronnés siégeant au CE. Il est obligatoire d'avoir suivi précédemment soit la formation FEC en CE, soit le module « IEF 1 - Comprendre le fonctionnement de l'entreprise » pour pouvoir s'inscrire à cette formation. Formation intersectorielle.

Objectifs

Connaître les obligations comptables de l'entreprise et le rôle du réviseur d'entreprise. Connaître les principaux indicateurs permettant d'évaluer la santé économique, sociale et financière de l'entreprise. Examen des comptes annuels réels, sur base des comptes des entreprises dans lesquelles travaillent les militants en formation.

Chaque militant doit apporter les comptes annuels de son entreprise.

Intervenant

Thomas Englert, permanent du service d'étude et de formation de la CNE.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 63.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat National Nivelles

15/02, 16/02

22/03, 23/03

09h00 à 17h00

IÉF Non Marchand

Comprendre les comptes annuels dans le secteur Non Marchand

Public

Représentants chevronnés siégeant au CE. Formation sectorielle.

Objectifs

Utiliser les informations économiques, financières, le bilan social de son entreprise pour poser les bonnes questions au CE et développer ses stratégies syndicales dans l'entreprise.

Connaître les obligations comptables et le rôle du réviseur d'entreprise.

Chaque militant doit apporter les comptes annuels de son entreprise.

Intervenant

Thomas Englert, permanent du service d'étude et de formation de la CNE.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 63.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat National Nivelles

14/03, 15/03

22/03, 23/03

09h00 à 17h00

Les perspectives d'action syndicale ouvertes par le CPPT

Public

Représentants chevronnés en CPPT qui ont déjà suivi les sessions FEC en région mais pas encore de formation destinée aux chevronnés. Formation intersectorielle.

Objectifs

Dans un monde du travail en pleine mutation, entre autres par l'introduction importante du télétravail, la santé mentale des travailleuses et travailleurs s'en trouve affectée. Comment utiliser la législation sur les risques psychosociaux au travail pour soutenir les travailleurs par rapport à cela ? Comprendre la dimension collective et individuelle de cette législation.

Aborder la législation du 10 avril 2014 relative à la prévention des risques psychosociaux au travail pour :

- Faire la distinction entre les différentes dimensions des RPS ;
 - Faire la distinction entre les phases informelles et formelles ;
 - Comprendre le rôle des différents acteurs de cette législation (CPPT, CPAP, SEPP, SIPP, les personnes de confiance, etc.) ;
 - Le harcèlement : comment le prévenir, agir contre, etc. ;
- Et en faire un outil syndical qui améliore le bien-être des travailleurs.

Intervenant

Emmanuel Bonami, permanent du service d'étude et de formation de la CNE.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 63.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat National Nivelles

06/12, 09/02

22/03, 23/03

09h00 à 17h00

Protéger l'environnement par l'action syndicale

Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT. Formation intersectorielle

Objectifs

Cette formation fera le lien entre les déséquilibres environnementaux et les stratégies syndicales en matière d'environnement. Elle identifiera les moyens d'action syndicale, tant sur la réduction de l'empreinte environnementale de l'entreprise que sur la transition vers les emplois verts.

Intervenants

Étienne Lebeau, permanent du service d'étude et de formation de la CNE et des permanents de la cellule RISE de la FEC.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 63.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat National Nivelles

26/04, 27/04

22/03, 23/03

09h00 à 17h00

Méthodologie juridique

Articulation des sources de droit social et méthodes de recherche et d'utilisation des sources

Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT. Formation intersectorielle.

Objectifs

Le module de formation a pour objectif de permettre aux délégués d'identifier, hiérarchiser, manipuler et retrouver les différentes sources juridiques de droit social (lois, arrêtés, CCT, etc.), afin d'aider les délégués à porter un regard juridique sur les situations auxquelles ils sont confrontés. Divers outils de recherche juridique sont aussi présentés, notamment les outils informatiques gratuits. Outre les exercices de recherche qui seront proposés, quelques questions juridiques particulières pourront être examinées lors de la deuxième journée.

Intervenants

Jean-François Libotte et Bénédicte Canivez, permanents du service d'étude et de formation de la CNE.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 63.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat National Nivelles

24/01, 26/01

22/03, 23/03

09h00 à 17h00

Initiation en Bureautique

Outlook, Excel, Word

Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT n'ayant pas ou très peu de pratique de la bureautique. Formation intersectorielle.

Objectifs

Il s'agit d'une initiation aux outils les plus couramment utilisés en bureautique dans le travail syndical. Une journée pour le traitement de texte Word, une journée pour le tableur Excel et une journée pour la messagerie et l'utilisation de moteurs de recherche.

Intervenant

Stéphanie Gonay de l'asbl Microbus.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 63.

Dates et lieu

Groupe I

3 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat National Nivelles

09/01, 10/01, 19/01

22/03, 23/03

09h00 à 17h00

Groupe II

3 jours + 2 jours de tronc commun

CSC Bouge

17/04, 19/04, 24/04

22/03, 23/03

09h00 à 17h00

Initiation en Bureautique

Teams, Zoom, Power Point

Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT n'ayant pas ou très peu de pratique de la bureautique. Formation intersectorielle.

Objectifs

Teams, Zoom et Powerpoint sont devenus des outils incontournables dans notre vie syndicale et/ou professionnelle. S'inscrire à la formation permettra de comprendre les interfaces Zoom et Teams, créer une réunion, partager des fichiers, partager un écran, apprendre à bien communiquer sur les plateformes, utiliser des plans B en cas de problème technique, créer des fichiers Power Point.

Intervenant

Stéphanie Gonay de l'asbl Microbus.

Liberation

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acy-csc.be

Inscription via le bulletin en page 63.

Dates et lieu

Groupe I

2 jours + 2 jours de tronc commun

CSC Bouge

06/03, 20/03

22/03, 23/03

09h00 à 17h00

Groupe II

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat National Nivelles

13/06, 15/06

22/03, 23/03

09h00 à 17h00

Techniques d'écriture

Prise de notes, PV, synthèses

Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT. Formation intersectorielle.

Objectifs

Après une introduction théorique sur la communication, le module fournit des trucs et astuces pour s'améliorer dans différentes situations d'écriture rencontrées en entreprise : prise de notes, rédaction de PV, synthèses, envoi d'e-mail aux collègues... Ces techniques sont approfondies au moyen d'exercices pratiques.

Intervenant

Sandrina Destaerke, de l'asbl Lire et Ecrire.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 63.

Dates et lieu

Groupe I

3 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat National Nivelles

18/11, 25/11, 02/12

22/03, 23/03

09h00 à 17h00

Groupe II

3 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat National Nivelles

03/04, 17/04, 24/04

22/03, 23/03

09h00 à 17h00

Communication réseaux sociaux et mise en page

Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT. Formation intersectorielle.

Objectifs

La communication syndicale est importante pour le travail de terrain des délégués. De plus en plus, la communication se déroule sur les réseaux sociaux. Dans cette formation, vous apprendrez à les utiliser de manière théorique et pratique. Vous apprendrez également à utiliser un outil de mise en page (CANVA) pour faire des créations sur les réseaux mais également sur papier.

Un niveau élémentaire de pratique informatique est nécessaire pour pouvoir suivre cette formation.

Intervenantes

Alice Mazy, responsable du service communication CNE et Selin Sengun, « community manager » de la CNE

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 63.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat National Nivelles

22/11, 29/11

22/03, 23/03

09h00 à 17h00

Communication audiovisuelle

Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT. Formation intersectorielle.

Objectifs

Cette formation vous apportera les différentes techniques et pratiques de communication audiovisuelle afin d'apprendre à filmer et monter des petites capsules vidéos. Entre théorie et pratique, vous pourrez mettre la main à la pâte pour réaliser votre propre vidéo.

Un niveau élémentaire de pratique informatique et un smartphone sont nécessaires pour pouvoir suivre cette formation.

Intervenantes

Alice Mazy, responsable du service communication CNE et Linda Léonard, graphiste de la CNE.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 63.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat National Nivelles

07/02, 09/02

22/03, 23/03

09h00 à 17h00

L'argumentation comme outil de lutte

Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT. Formation intersectorielle.

Objectifs

Ces deux journées permettront de s'approprier les bases de l'argumentation et de la rhétorique afin de débattre efficacement dans un contexte syndical au sein de votre organisation. Par l'intermédiaire d'ateliers participatifs associant des apports théoriques et des animations pratiques, la formation vise à améliorer son écoute et sa communication verbale et non verbale afin de s'exprimer plus aisément en faisant usage d'arguments appropriés. Des sujets liés au monde syndical seront mis en débat afin de mobiliser concrètement les outils et types d'arguments qui auront été présentés. Ces sujets pourront être la mise en concurrence des travailleurs belges et migrants, la criminalisation de l'action syndicale et le droit de manifester.

Intervenants

Morgane Borensztejn, Olivier Boutry et Remy Farge, permanents de la Ligue des droits humains.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 63.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat National Nivelles

06/12, 08/12

22/03, 23/03

09h00 à 17h00

Négocier en entreprise

Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT. Formation intersectorielle.

Objectifs

Préparer sa négociation en entreprise en vue d'améliorer les droits des travailleurs et de faire avancer le projet syndical. La formation vise à faire maîtriser toutes les étapes du processus de négociation : définition des objectifs, élaboration du cahier de revendications, renforcement du rapport de forces, concrétisation des accords.

Intervenant

Anne-Sophie Collard, formatrice indépendante.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 63.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat National Nivelles

01/02, 02/02

22/03, 23/03

09h00 à 17h00

Impliquer, engager et construire un rapport de force

Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT. Formation intersectorielle.

Attention !

Cette formation est ciblée sur l'équipe syndicale. L'inscription de deux personnes d'une même équipe syndicale est requise. S'engager à suivre l'ensemble de la formation.

Objectifs

Dans l'entreprise, vous êtes trop souvent confrontés à l'indifférence et au défaitisme des travailleurs ? Comment attirer vers le projet syndical des travailleurs qui en sont éloignés ? Comment les amener à accrocher à votre projet syndical ? Comment augmenter l'affiliation au sein de l'entreprise ? Comment les amener à s'exprimer sur leur réalité et à construire un collectif plus fort ? Ce module vise, à partir de vos pratiques, d'outils concrets et d'apports théoriques, à élaborer ensemble un plan d'actions à tester tout au long de l'année dans votre entreprise. Les deux premières journées seront consacrées à recenser vos «bonnes pratiques» et à les enrichir avec des outils supplémentaires. Vous aurez ensuite deux mois pour mettre en pratique certains outils avant de revenir en séance.

Intervenants

Anne-Sophie Collard, formatrice indépendante et Thomas Benoussaïd, permanent « mobilisation » à la CNE.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 63.

Dates et lieu

4 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat National Nivelles

08/11, 09/11, 26/01, 16/03

22/03, 23/03

09h00 à 17h00

Préparer et animer une assemblée

Public

Représentants chevronnés, principalement en DS. Formation intersectorielle.

Objectifs

Améliorer sa capacité à préparer une assemblée de travailleurs. Identifier clairement la fonction (information, consultation, décision) et s'organiser en conséquence. Présider et animer l'assemblée. Jeux de rôle et analyse.

Intervenant

Anne-Sophie Collard, formatrice indépendante.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 63.

Dates et lieu

3 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat National Nivelles

23/05, 24/05, 25/05

22/03, 23/03

09h00 à 17h00

S'affirmer adéquatement dans le conflit

Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT. Formation intersectorielle.

Objectifs

En partant de l'expérience des participants, la formation permet à chacun de faire le point sur sa manière d'être en conflit et de s'affirmer dans son travail syndical au sein de l'entreprise. Elle aide à affirmer son point de vue dans les situations potentiellement conflictuelles de l'entreprise, des relations aux supérieurs hiérarchiques aux relations avec les membres de l'équipe syndicale. La formation aborde divers contenus relatifs aux attitudes de communication et priviliege les méthodes actives (travaux de groupe, mises en situation, échanges d'expérience...).

Intervenant

Gilles Lefebvre, de l'asbl la Balle Magique.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 63.

Dates et lieu

3 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat National Nivelles

12/12, 20/12, 21/12

22/03, 23/03

09h00 à 17h00

Formation pour les nouveaux juges sociaux

Public

Les délégués nouvellement désignés pour remplir un mandat de juge ou de conseiller social.

Objectifs

Connaître les différents aspects du rôle de juge ou conseiller social. Avoir un premier aperçu d'un délibéré « de l'intérieur » et s'éprouver dans l'exercice. Identifier ce à quoi il faut penser avant/pendant/après la prise en délibéré. Mettre en évidence différentes techniques pour argumenter et convaincre.

Libération

En crédit syndical, en accord avec votre permanent syndical.

Personne de contact

Emeline Goris - FEC - 02 244 32 53 - emeline.goris@acv-csc.be

Date et lieu

A préciser

Formation pour les juges sociaux

Public

Les délégués exerçant un mandat de juge ou de conseiller social.

Objectifs

Comprendre et analyser la législation et la jurisprudence en droit social en vue d'améliorer la maîtrise juridique des juges et conseillers sociaux dans l'exercice de leur fonction. A titre d'exemple, voici quelques matières susceptibles d'être étudiées : accident du travail, maladie professionnelle, droit de la preuve, droit judiciaire, droit au respect de la vie privée du travailleur, motivation du licenciement...

Libération

En crédit syndical, en accord avec votre permanent syndical.

Personne de contact

Emeline Goris - FEC - 02 244 32 53 - emeline.goris@acv-csc.be

Dates et lieu

A préciser

Master en politique économique et sociale

Public

Citoyens soucieux d'agir pour plus de justice et de solidarité, dans la vie économique et sociale.

Objectifs

Crée par le Mouvement Ouvrier Chrétien et l'Université catholique de Louvain, la Faculté ouverte de politique économique et sociale (FOPES) est le résultat d'une volonté d'ouverture de l'Université vers l'extérieur. L'objectif est à la fois de démocratiser l'accès au savoir et de former. Depuis 1974, la FOPES organise un second cycle universitaire (un Master) en Politique économique et sociale, en 3 ans, à horaire décalé et avec des activités partiellement décentralisées. Le programme est conçu principalement pour des adultes qui poursuivent des activités sociales, familiales, professionnelles en même temps que les études. De là vient le nom de faculté « ouverte ». La formation met l'accent sur l'utilité des apports théoriques pour l'action, qu'elle soit sociale, culturelle, politique, associative, citoyenne, etc. La volonté est de relier les pratiques des étudiants, et les savoirs qui en émergent, aux théories présentées par les enseignants. A l'occasion du mémoire, par exemple, chaque étudiant est invité à choisir une question de recherche, issue de son expérience, qu'il s'agira de confronter aux apports théoriques qui auront fait l'objet de la formation. Cet intérêt pour l'action explique le nom de «politique » économique et sociale.

Libération

Les cours à la FOPES peuvent être suivis sous couvert du congé-éducation payé. Ils sont reconnus au titre de formation universitaire.

Personne de contact

L'investissement important, sur plus de 3 années, suppose une réflexion du militant avec son équipe dans l'entreprise et avec son permanent. Dans certaines conditions, la CNE intervient forfaitairement (350€/an) dans les frais occasionnés par l'inscription à la FOPES. Pour obtenir cette intervention, il faut introduire la demande auprès de votre permanent.

Renseignements : Géraldine Goffe - 010 47 39 07

<https://uclouvain.be/fr/facultes/espo/fopes>

Dates

Les cours se déroulent soit en journée et en soirée en semaine, soit le samedi. Ils démarrent en septembre de chaque année et s'organisent en trois groupes.

Ecole Syndicale

Public

Délégués de tous les secteurs, au minimum dans leur second mandat.

Objectifs

Cette formation s'adresse à ceux qui souhaitent s'engager davantage dans leur action syndicale et qui sont désireux de prendre plus de responsabilités dans leur entreprise, leur secteur ou le mouvement syndical en général. Le programme de cours a pour objectif de développer les capacités d'analyse personnelle, ainsi que les capacités d'organiser l'action collective. Les méthodes mises en œuvre visent l'implication maximale des participants à travers des travaux personnels et de groupe qui assurent le lien constant entre l'analyse et l'action syndicale. Les matières traitées vont du droit social à l'économie en passant par l'histoire, la sociologie, l'action collective, la méthode et la philosophie. Cette formation est similaire à celle d'animateur en action collective politique, culturelle et sociale.

Intervenants

Les équipes pédagogiques sont constituées de permanents de la CNE, mais aussi de collègues de la FEC, de l'ISCO, du monde universitaire, ainsi que d'autres partenaires qui contribuent à élargir le champ d'analyse et de réflexion.

Libération

Congé-éducation payé et crédit syndical. Cette formation est reconnue comme formation professionnelle.

Personnes de contact

Responsable formation Emmanuel Bonami - 067 88 91 63 - emmanuel.bonami@acv-csc.be

Secrétariat Florence Boisart - 067 88 91 93 - florence.boisart@acv-csc.be

Dates et lieu

La formation se déroule en deux cycles (3 ans (certificat interne au MOC) et 1 an (certificat de l'enseignement supérieur)) à raison de 21 jours chaque année.

Un groupe démarre chaque année à la rentrée sociale.

Les formations se déroulent à Namur le lundi (coordination CNE-Transcom-CIEP) ou à Charleroi le jeudi (Coordination CIEP-Fédé CSC Charleroi).



DES PARFUMS
ENIVRANTS

Formations pour les nouveaux élus et les chevronnés

Formation Femmes

Être représentante des femmes de son entreprise (1ère année) S'affirmer dans son rôle et construire des relations constructives

Public

L'accès à cette formation est réservé aux militantes qui n'ont pas encore suivi cette formation.

Objectifs

Durant cette formation, nous envisagerons d'une part, la problématique de la prise en compte des réalités et des spécificités des femmes dans l'entreprise et identifierons d'autre part, les freins culturels, conjoncturels et/ou personnels à défendre cette problématique. Représenter, comprendre et être porte-parole. Pour comprendre vraiment l'autre, il faut être capable de l'écouter vraiment et de passer au-delà de ses propres convictions sans chercher à le convaincre. Plus encore qu'«accepter» la différence, être représentante syndicale, c'est être capable de défendre un avis différent du sien parce qu'il est le produit d'un choix collectif... Nous travaillerons ensemble cette compétence transversale essentielle.

Intervenants

Les animateurs de l'asbl la Balle Magique.

Libération

Congé-éducation payé ou crédit syndical via votre permanent.

Personnes de contact

Bruxelles - Brabant wallon

Germaine Nzuanzu

0477 56 41 35

germaine.nzuanzu@acv-csc.be

Namur-Luxembourg

Valérie François

0471 77.57.58

valerie.francois@acv-csc.be

Liège-Verviers-Eupen

Marie-Christine Falzone

0473 62 96 38

marie-christine.falzone@acv-csc.be

Hainaut

Elisabeth Lovecchio

0473 56 53 21

elisabeth.lovecchio@acv-csc.be

Dates et lieux

Il s'agit de la première partie d'un cycle de deux ans. Cette année, la formation comporte 4 jours, dont la dernière est l'assemblée commune d'Action femmes CNE. Les dates et les lieux sont à préciser.

Formation continuée RISE & mobilité

Public

Militants et délégués, membres d'équipes syndicales soucieuses d'intégrer l'environnement et la mobilité dans leur action syndicale.

Objectifs

- Permettre aux délégués et militants d'approfondir et/ou de se remettre à niveau sur des thématiques environnementales actuelles.
- Maîtriser les compétences syndicales en matière d'environnement et les informations essentielles à recueillir en CE et/ou CPPT.
- Développer son réseau et ses ressources pour mettre l'environnement à l'ordre du jour du CE ou du CPPT de manière efficace.
- Savoir utiliser un outil de diagnostic pour situer son entreprise par rapport aux enjeux sociaux et environnementaux de la transition vers une économie bas carbone.

Libération

Congé-éducation payé ou crédit syndical, en accord avec le permanent.

Personnes de contact

Secrétariat : Véronique Laret vlaret@acv-csc.be

Sessions de Bouge: Véronique Thirifays - vthirifays@acv-csc.be

Session de Liège : Sophie Reginster - sreginster@acv-csc.be

Dates et lieux

Trois sessions de 4 jours de formation dont une sera consacrée à une visite de terrain. Présence requise à l'ensemble des journées de formation.

Ces sessions de formation auront lieu de 8h30 à 16h30.

Session 1 : Bouge: 19/10, 22/11, 15/12, 24/01.

Changement climatique, biodiversité, alimentation durable, transition énergétique, transition juste, déplacements domicile-travail, bilan carbone, déchets en entreprise, économie circulaire, énergie.

Session 2: Liège: 05/12, 20/01, 08/02, 09/03.

Objectifs de développement durable, économie circulaire, mobilité, économies d'énergie, évolutions sectorielles face aux objectifs de neutralité carbone, élaboration de projets de développement durable et leur communication, biodiversité.

Session 3 : Bouge: 15/02, 21/03, 18/04, 06/06.

Changement climatique, biodiversité, alimentation durable, transition énergétique, transition juste, déplacements domicile-travail, bilan carbone, déchets en entreprise, économie circulaire, énergie.

Modules courts

Des modules courts (2h à 3h) sont possibles sur les thèmes suivants :

Alimentation durable, bilan carbone et IEF, économie circulaire, déchets, énergie, télétravail et numérique durable, diagnostic fédéral de mobilité, plan de déplacement d'entreprise et plan de déplacement d'une zone d'activités, voiture de société et budget mobilité, neutralité carbone, les ODD, RSE et devoir de vigilance, réfugiés climatiques, biodiversité, transition juste.

Pour plus de renseignements, contacter : Véronique Thirifays - vthirifays@acv-csc.be

Formation BRISE – La transition énergétique

Public

Militants des entreprises situées en Région de Bruxelles-Capitale.

Objectifs

Tous les curseurs, que sont entre autres, les prix, les dégâts environnementaux, les limites de nos ressources... nous incitent à nous tourner vers une consommation énergétique plus durable. Mieux comprendre nos dépenses et besoins en énergie, est un premier pas pour transiter vers un système plus résilient et plus respectueux du vivant.

Non seulement nous devons transiter vers une nouvelle manière de consommer mais nous devons également nous assurer que chacun, chacune d'entre nous puisse avoir accès à l'énergie. Durant 3 jours, nous vous invitons à explorer différentes thématiques et réflexions afin qu'au sein de vos entreprises vous puissiez proposer d'autres manières de travailler, de consommer, de proposer des services...

Nous allons aborder les thèmes suivants :

- Répartition des différentes sources et consommation d'énergies dans le monde, en Europe et en Belgique.
- Faire société autour de l'énergie notamment au travers des communautés d'énergie.
- Réduction de notre empreinte énergétique en repensant notre manière de consommer, d'habiter, de bouger et d'utiliser les outils numériques.

Cette formation vise à renforcer notre argumentaire, à nous donner des idées d'actions concrètes et à nous ouvrir à de nouvelles possibilités d'agir.

Ces 3 journées seront clôturées par le forum Intersyndical.

Libération

En crédit syndical ou en congé-éducation payé, en accord avec votre permanent

Pour les délégués travaillant en Flandre, seule la libération syndicale est possible en accord avec votre permanent.

Personnes de contact

Information auprès de Christina Hosszu - christina.hosszu@acv-csc.be

Inscription auprès de Alain Lucante - alain.lucante@acv-csc.be

Dates et lieu

Formation : 22/11, 23/11 et 6/12

Forum Intersyndical : date et thématique encore à confirmer (1er trimestre 2023)
CSC de Bruxelles

Journée d'étude intersectorielle Syndicat et « fake news »

Public

Les militants de la CNE, chevronnés ou en premier mandat, tous secteurs confondus.

Objectifs

Un des rôles du syndicat est de participer au débat démocratique à partir d'une vision critique étayée sur des sources fiables. La construction d'une information fiable devient plus exigeante dans une société de plus en plus polluée par les « fake news » et les manipulateurs de l'information (complotistes, extrême-droite, personnalités comme Trump). Cette journée d'étude réfléchira aux processus sociopolitiques qui favorisent les « fake news » et fournira des outils pratiques pour s'en prémunir.

Intervenants

Les membres du service d'étude et de formation de la CNE et des experts extérieurs.

Libération

Crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Chantal Fable - 067 88 91 74 - chantal.fable@acy-csc.be

Date et lieu

2/02

Bouge

Finance - formation du secteur banque

Public

Militants du secteur banque

Objectifs

Améliorer la connaissance de l'environnement syndical de la CNE Banques. Ce programme vise à renforcer collectivement le secteur banque à la veille de l'année 2023-2024, qui sera celle des prochaines élections sociales.

Approche institutionnelle : l'environnement syndical du secteur banques (autres secteurs de la CNE, CSC, UNI-Finances).

Approche sociologique : action collective, points forts et faibles des mobilisations, particularités sectorielles, communication, affiliation.

Approche économique : le rôle du secteur financier dans la société ; pratiques vis-à-vis des travailleurs ; impact de la finance sur l'économie, banque virtuelle/agences, banques alternatives (coopératives et publiques).

Approche programmatique : corédaction d'un programme à partir des apprentissages de 3 jours.

Intervenants

Multiples, coordination Philippe Samek, permanent national CNE.

Libération

Crédit syndical via votre permanent.

Personnes de contact

Anne Berney - 067 88 91 80 - anne.berney@acv-csc.be

Philippe Samek - 067 88 91 89 - philippe.samek@acv-csc.be

Dates et lieu

11/10, 13/12, 07/02, 09/05

Secrétariat National Nivelles

Industrie

Public

Délégués de l'Industrie

Objectifs

Le thème du séminaire de cette année est : réindustrialiser l'Europe grâce au Green Deal.

Intervenants

A déterminer.

Libération

Crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Muriel Gaspard - 067 88 91 73 - u50mga@acv-csc.be

Dates et lieu

24/11, 25/11

Houffalize/Vayamundo

Formation Cadres

Télétravail - Attention vous êtes surveillés !

Public

Délégués cadres.

Objectifs

Nous aborderons la problématique de la surveillance du télétravail.

- Contexte général par Jean-François Libotte
- Exposé des différents logiciels de contrôle par un spécialiste informatique
- Le cadre légal par Maître Steve Gilson
- Application en entreprise

Le programme complet sera fourni en temps utile

Intervenants

Jean-François Libotte, permanent du service d'étude et formation de la CNE et Maître Steve Gilson

Libération

Crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Anne Berney - 067 88 91 80 - anne.berney@acv-csc.be

Inscriptions via csc.cadres@acv-csc.be

Date et lieu

28/11

Secrétariat National Nivelles

CPAE - Un salaire juste ou juste un salaire ?

Public

Les militants de la commission paritaire 200.

Objectifs

Informer, sensibiliser et outiller

- Présentation de 10 avantages extralégaux (voitures de société, assurance groupe, assurance hospitalisation, prime 500 euros, prime bénéficiaire, budget mobilité, option sur action/warrants, épargne pension, matériel informatique, plans cafétérias)
- Présentation des 10 critères « Juste salaire » et application à des exemples
- Quel regard syndical porter sur l'optimisation salariale et les plans cafétéria ?
- Quelles évolutions récentes et quelles causes de cette offensive ? De quoi parle-t-on et quelle est l'ampleur ? Quelles conséquences collectives ? Quelles conséquences individuelles ? Quel impact sur l'écart salarial homme-femme ?
- Mise en situation et travail en sous-groupe

Intervenants

Multiples

Coordination : Claude Lambrechts, permanente nationale CNE

Libération

Crédit syndical

Personne de contact

Jacqueline Coja - 067 88 91 75 - jacqueline.coja@acv-csc.be

Date et lieu

01/12

Secrétariat National Nivelles

Travail Intérimaire – CPAE

Public

Les militants de la commission paritaire 200. Pour les chevonnés, mais aussi, en complément de la formation nouvel élu.

Objectifs

Informier, sensibiliser et outiller

- Tour de table (travaillez-vous avec des intérimaires, combien, quand, contrats journaliers successifs ?...)
- Quelques chiffres sur le secteur du travail intérimaire, bref historique, références légales.
- Atelier échange d'expériences et bonnes pratiques (CCT Intérim, CE, accueil, parrainage, organisation...)
- Les 4 grands motifs autorisant le recours au travail intérimaire (intro)
- Contrats journaliers successifs : vidéo/débat/CCT 108/2 (...)
- Responsabilités de l'agence d'intérim > < entreprise utilisatrice
- Actualité
- Campagnes, outils, ressources...

Intervenante

Eva Van Laere - CSC - Confédération

Coordination : Claude Lambrechts, permanente nationale CNE

Libération

Crédit syndical

Personne de contact

Jacqueline Coja - 067 88 91 75 - jacqueline.coja@acv-csc.be

Date et lieu

14/03

Secrétariat National Nivelles

Connaître les CCT en CPAE

Public

Les militants de la commission paritaire 200. Pour les chevonnés, mais aussi, en complément de la formation nouvel élu.

Objectifs

Parfaire ses connaissances des conventions sectorielles en CP 200 :

- Où chercher l'information ?
- Quels sont les outils et ressources à disposition ?
- Compréhension et utilisation des principales conventions sectorielles : rémunération, temps de travail, formation, fonctionnement de la délégation syndicale
- Leur application en entreprise et comment négocier des améliorations ?
- Connaissance du secteur et du fonctionnement syndical.

Intervenants

Multiples

Coordination : Claude Lambrechts, permanente nationale CNE

Libération

Congé-éducation payé ou crédit syndical.

Personne de contact

Jacqueline Coja - 067 88 91 75 - jacqueline.coja@acv-csc.be

Dates et lieu

17/11, 15/12, 19/01, 02/02

Secrétariat National Nivelles

En pratique



DES MUSIQUES
PERCUTANTES

Congé-éducation payé

Le congé-éducation payé est une matière qui a été régionalisée lors de la sixième réforme de l'Etat. Depuis le 01 avril 2015, ce sont les Régions wallonne, bruxelloise et flamande ainsi que la Communauté germanophone qui sont compétentes en la matière.

Pour déterminer la Région à laquelle se référer pour connaître le droit d'un travailleur, il faut tenir compte du lieu de travail effectif. C'est cette région qui attribue l'agrément à une formation et c'est à cette région que l'employeur doit adresser ses créances pour obtenir le remboursement (partiel car forfaitaire) des salaires.

Les Régions wallonne et bruxelloise n'ont pas modifié l'ancienne législation fédérale. Par contre la Flandre a réformé le mécanisme qui s'appelle maintenant le congé de formation (VOV). Ces législations sont présentées dans les pages qui suivent.

La CNE demande la reconnaissance de ses formations dans les Régions bruxelloises et wallonne, ainsi que la Communauté germanophone. La FEC fait de même. Pour la Région flamande, le mécanisme est devenu tellement restrictif sur les possibilités d'offrir des formations syndicales, que si votre lieu de travail se situe sur ce territoire, c'est le mécanisme de crédits syndicaux qui devra être utilisé pour suivre ces formations.

C'est pourquoi il est important de stipuler sur le bulletin d'inscription votre lieu de travail effectif. En cas de problème, nous vous avertirons le plus vite possible pour envisager un autre mode de libération.

En pratique

Libération en congé-éducation payé pour Bruxelles, Wallonie et Communauté germanophone

La réglementation évoquée ci-dessous distingue deux sortes de formations : les formations générales et les formations professionnelles. Parmi l'offre détaillée dans la présente brochure, l'ISCO, l'Ecole Syndicale et la FOPES relèvent de ce point de vue de la formation « professionnelle », les autres de la formation « générale » : ceci a une importance quant au nombre d'heures de libération possible. Toutes les formations pour lesquelles le congé-éducation payé (CEP) est évoqué font l'objet d'une demande d'agrément.

Qui y a droit ?

Tous les travailleurs du secteur privé qui preistent :

- soit un temps plein ou au moins un 4/5e temps (y compris par le cumul de plusieurs contrats à temps partiel)
- soit un temps partiel à horaire variable (au moins un 1/3 temps)
- soit un temps partiel à horaire fixe de moins de 4/5e temps, mais d'au moins un mi-temps.

(Attention : pour cette troisième catégorie, le droit se limite uniquement aux formations professionnelles suivies durant les heures de travail).

Combien d'heures ?

Sous réserve d'un plafond maximum par année scolaire, le travailleur peut s'absenter du travail autant d'heures que son nombre d'heures de présence effective au cours. Ce droit existe dans le principe, que ces cours coïncident ou non avec son horaire de travail. Le nombre d'heures auquel la formation donne droit dépend non seulement du type de formation, mais aussi du fait que la formation se déroule ou pas pendant le temps de travail.

Attention :

Ces plafonds s'entendent par personne et par année scolaire, pour l'ensemble des formations suivies (professionnelles, générales et de langue). Par exemple, un travailleur qui s'inscrirait à deux cours de langue différents de 50 heures chacun, n'aurait droit qu'à 80 heures (plafond annuel) sur son année.

Pour les travailleurs à temps partiel, il faut appliquer une règle au prorata de l'horaire de travail :

- sur les plafonds mentionnés dans le tableau (un mi-temps qui suit une formation professionnelle pendant ses heures de travail sera limité par un plafond annuel de $120/2 = 60$ heures).

Mais aussi :

- sur le nombre d'heures prévues pour la formation (exemple : un mi-temps, qui suit une formation de 40 heures, n'a droit qu'à $\frac{1}{2} \times 40 = 20$ heures de CEP)
- sur le nombre d'heures de présence effective au cours (un 4/5e temps qui a été présent au cours pendant 90 heures dans le cadre d'une formation ouvrant un droit à 100 heures pour un temps plein ne peut bénéficier que de $\frac{4}{5} \times 90 = 72$ heures de droit au CEP).

Dans le cadre d'une formation professionnelle, pour les travailleurs à horaire variable, il faut en plus tenir compte du fait que les plafonds sont différents selon que la formation coïncide ou non avec le temps de travail. Il peut arriver qu'une partie de la formation tombe pendant le temps de travail et une autre partie pas.

Il faudra donc effectuer là aussi une proratisation.

Type de formation Bruxelles, Wallonie et communauté germanophone

Si coïncidence entre temps de travail et temps de formation

Formation professionnelle	120
Formation générale (= syndicale)	80
Formation professionnelle + formation générale	120

Avec ou sans coïncidence

Formation langue	80
Formation langue + formation professionnelle	100

Quelle rémunération ?

Principe : le travailleur est payé normalement pour ses heures d'absence, en même temps que son salaire mensuel.

Limitation : l'entreprise sera remboursée (environ 1 an après) sur base d'un forfait. Dès lors, elle peut (mais ne doit pas) limiter la rémunération pour les heures d'absence à hauteur de 3.047€ bruts par mois (2021-2022). Pour les travailleurs à temps partiel, le plafond de salaire brut est de 3.047€ par mois multiplié par le taux horaire. Pour un mi-temps, le plafond est donc de 1.523,5€ bruts par mois.

Procédure

Le travailleur informe son employeur de son projet de formation par la remise de l'attestation d'inscription régulière délivrée par l'organisateur de la formation. Cette remise se fait, soit de la main à la main moyennant délivrance d'un accusé de réception (signature sur un double du document ou éventuellement un reçu), soit par lettre recommandée.

En vue d'assurer la planification collective des congés, toutes les demandes relatives à une année scolaire normale (cours entre le 01/9 et le 30/6) doivent être introduites au plus tard le 31/10 de chaque année scolaire. En cas d'inscription tardive au-delà du 31/10 ou en cas d'inscription à une formation qui débute au-delà du premier octobre, la demande de congé-éducation payé se fait au plus tard dans les quinze jours qui suivent l'inscription.

L'employeur ne peut s'opposer que si plus de 10 % du personnel s'absentent simultanément dans le cadre du CEP (il s'agit bien d'absences simultanées et non de formations couvrant une même période et donnant lieu à des absences alternées, par exemple sur différents jours de la semaine).

Le travailleur est protégé contre le licenciement depuis le dépôt de sa demande jusqu'au terme de sa formation (sauf motif étranger à la formation, à prouver par l'employeur). A la fin de chaque trimestre, l'organisme de formation remet une attestation d'assiduité mentionnant le nombre d'heures de présence effective au cours.

Perte du droit au congé - éducation payé

- Le travailleur qui abandonne sa formation doit le notifier à son employeur dans les 5 jours et perd son droit au CEP pour les heures postérieures à cet abandon. Ce, jusqu'à nouvelle inscription à une nouvelle formation ou jusqu'à reprise de l'ancienne formation.
- Le travailleur irrégulièrement absent pour plus de 10 % du nombre d'heures de formation effectivement organisées perd tout droit au CEP pour les deux trimestres qui suivent le constat de ce dépassement.

Attention : sont irrégulières toutes les absences autres que celles justifiées par :

- un certificat médical pour maladie du travailleur ou d'un membre de sa famille résidant sous le même toit
- la grève des transports en commun
- la grève ou maladie du professeur
- la fermeture de l'établissement scolaire pour une raison bien définie

- exceptionnellement, les intempéries hivernales graves
- l'absence justifiée pour un motif professionnel sur base d'une attestation de l'employeur
- petit chômage.
- Le travailleur qui a échoué 2 fois dans la même formation perd son droit au CEP pour cette formation précise.

Pour plus d'informations :

En Wallonie et en Communauté germanophone (exception au sein de la RW)

- www.leforem.be/entreprises/aides-financieres-conge-education-paye.html

• Nous conseillons d'y consulter la fiche congé-éducation payé.

A Bruxelles

- <http://economie-emploi.brussels/conge-education-paye>

Libération pour le congé formation en Flandre (VOV)

La CNE ne propose pas directement des formations couvertes par le VOV. Mais si vous suivez des formations via la FEC (Alliance Bruxelles-Halle-Vilvorde-Leuven, Hainaut Occidental, etc.) et que votre lieu de travail se situe en territoire néerlandophone, alors votre formation peut se trouver sous le régime du VOV. Nous vous invitons alors à prendre contact avec le responsable régional de la FEC pour clarifier avec lui les modalités de libérations.

N.B.: le Fonds social de formation pour le secteur des Institutions et Services d'Aide aux Jeunes et aux Handicapés (ISAJH), instance paritaire qui gère les initiatives de formation pour les groupes à risque dans les secteurs de la CP 319.02, permet, en finançant complémentairement le droit au CEP, quel que soit le temps de travail contractuel mais sous certaines conditions, d'élargir le droit au CEP. S'adresser à ce sujet à son permanent.

Libération en crédits syndicaux

Dans la plupart des secteurs professionnels, les conventions collectives de travail (CCT) prévoient un certain nombre de journées destinées à la formation des représentants syndicaux, ainsi que les modalités de la libération effective (par exemple : avertir un mois à l'avance). Le tableau ci-après présente ces modalités pour les principaux secteurs employés. Si la CCT de votre secteur prévoit suffisamment de jours, c'est la meilleure solution : une fois la lettre de libération signée par votre permanent remise à votre employeur, il n'y a plus aucune formalité à remplir.

Vous êtes intégralement payé pour les journées de formation, qui sont assimilées à des journées de travail. Dans certains cas, le nombre de jours prévus par la CCT est attribué collectivement à l'équipe syndicale ; il s'agit donc de réfléchir en équipe avec votre permanent à sa meilleure affectation.

En cas de doute ou si vous ignorez les dispositions de votre CCT sectorielle, vous pouvez vous adresser à votre permanent-e CNE.

Si votre droit au congé syndical ne suffit pas pour une formation que vous voulez suivre, vous pouvez probablement utiliser la formule du congé-éducation payé pour autant que cette formation soit reconnue en CEP.

Frais de formation

Pour l'ensemble des formations syndicales, la CNE est guidée par le principe qu'une personne qui s'investit dans la formation ne doit pas y perdre d'argent. Il s'agit d'un principe général et non d'une règle s'appliquant absolument : les moyens de la CNE sont limités, nous ne sommes pas partisans des comptes d'apothicaires... et, en fin de compte, il n'est pas anormal que, dans certains cas, le choix de la formation, comme tout acte de militance syndicale, comporte une part d'investissement personnel.

Dans ce cadre, les règles en vigueur pour tous les frais liés à la formation syndicale sont les suivantes :

- les frais d'accueil, d'hébergement (en cas de formation résidentielle) et de repas sont pris en charge par la centrale;
- de même, tous les documents utiles sont fournis gratuitement aux militants;
- les frais de déplacement sont remboursés de la façon suivante :
 - transports en commun : 100% du prix, sur base du titre de transport;
 - voiture : sur base du document rempli en séance à 0,25 €/km pour des déplacements individuels et 0,32 €/km pour des déplacements groupés.

Sauf exception explicitement annoncée, en l'occurrence pour l'Ecole syndicale, les pertes de salaire ne sont pas prises en charge par la centrale. Cela peut arriver, par exemple dans le cadre du congé-éducation payé, pour une personne dont le salaire brut dépasse le plafond de 3047 €/mois et dont l'employeur limiterait son paiement à hauteur de ce plafond.

Une intervention spécifique est prévue pour certains frais liés aux formations ISCO et FOPES si le-la permanent-e responsable de l'entreprise estime opportun cet engagement en formation.

Notes

Crédits d'heures conventionnels pour la formation syndicale

CP		CCT	MB	Nombre de jours	Plafond individuel
Commerce de détail					
202		04/07/89	09/10/89	15 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE CPPT DS)	-
<i>En plus de la formation syndicale, le secteur prévoit 6 jours par an (personnel administratif) ou 8 jours par an (personnel de vente) pour l'exercice du mandat en dehors de l'entreprise.</i>					
311	GEVD	12/12/95	29/11/96	18 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE CPPT DS)	
	Grands magasins	17/10/90	21/03/91	4 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE CPPT DS)	5 jours/an
312	<i>CCT plus favorables dans certaines entreprises ! En plus de la formation syndicale, le secteur prévoit 3 jours par an pour l'exercice du mandat en dehors de l'entreprise.</i>				
Industrie					
207	Chimie	26/03/01	-	6 jours/an par délégué	
<i>Maximum pour 150 délégués pour tout le secteur chimie !!</i>					
209	Métal	30/06/72	28/03/73	10 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE CPPT DS)	
210	Sidérurgie	23/02/01	03/05/01	7 1/2 jours par an x le nombre de candidats employés au CPPT	
217	Casinôs		02/03/04	1 jour par trimestre, par effectif ou suppléant.	
219	O.C.A.				
220	Industrie alimentaire	29/04/93	27/01/94	15 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE CPPT DS)	2 semaines/an
224	Non ferreux	11/05/99	27/11/99	14 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE CPPT DS)	2 semaines/an
326	Gaz/Electricité	02/03/89	02/06/89	DS : 10 jours/an par personne - CE, CPPT : 5 jours/an par personne	-

Non Marchand					
330	Soins de santé	21/01/08		20 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE CPPT DS)	
318	Aides familiales			40 heures par an par mandat eff.(CE CPPT DS)	
319	Aide sociale	12/12/09	14/10/10	10 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE CPPT DS)	
329	Socio-culturel	31/03/99		8 jours pour 4 ans par mandat (DS)	
332	Aide sociale/soins de santé	11/05/09	27/06/10	10 jours pour 4 ans par mandat (CE CPPT DS)	
Finances					
	Assurances	24/05/77	23/07/76	4 jours par an par mandat eff. (CE CPPT DS)	10 jours/an
306	<i>En plus de la formation syndicale, le secteur prévoit 5 jours/an par mandat effectif pour l'exercice du mandat en dehors de l'entreprise.</i>				
				Credit de jours de formation sur base annuelle égale à 9% de l'effectif total des travailleurs occupés avec un min. de 15 jours pour les entreprises qui comptent 150 travailleurs et plus, 10% dans les autres cas. Partage entre les organisations syndicales au prorata de leurs résultats aux élections sociales	
<i>Partage entre les organisations au prorata de leurs résultats aux élections sociales</i>					
Autres					
218	CPAE	09/07/97	04/09/98	14 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE CPPT DS)	2 semaines/an
226	Transport & logistique	02/03/98	25/12/99	le temps nécessaire	-
	Universités			Accords université par université. A l'UCL : 1 jour de formation par an par personne.	
	Mutualités Chrétiennes	07/12/95		10 jours pour 4 ans par mandat effectif (CE CPPT DS)	2 semaines/an

Contacts

A la FEC

Brabant wallon

Blanche Garcia • 067 88 46 30
bw@fecasbl.be

Charleroi Sambre et Meuse

Aurélie Courtois • 071 23 09 84
ch@fecasbl.be

Mons • La Louvière

065 37 25 52
mo@fecasbl.be

Hainaut occidental

Kara Delrue • 069 88 07 3
ho@fecasbl.be

Namur • Dinant

Denis Gégoire • 081 25 40 00
na@fecasbl.be

Luxembourg

Jean Noël • 063 24 20 33
lu@fecasbl.be

Liège • Verviers • Ostbelgien

Thomas Gérard • 04 344 84 65
li@fecasbl.be

A la CNE

Secrétariat national

Pour les formations chevronnés
Chantal Fable • 067 88 91 74
chantal.fable@acv-csc.be

Pour l'école syndicale

Florence Boisart • 067 88 91 93
florence.boisart@acv-csc.be

Responsables

Emmanuel Bonami • 067 88 91 63
emmanuel.bonami@acv-csc.be
Étienne Lebeau • 067 88 91 81
etienne.lebeau@acv-csc.be

Bruxelles • Brabant wallon

Germaine Nzuanzu • 02 557 86 09
germaine.nzuanzu@acv-csc.be

Hainaut

Carl Yernaux • 071 23 08 80
carl.yernaux@acv-csc.be

Liège • Verviers • Eupen

Nadine Vansteeger • 04 340 75 03
nadine.vansteeger@acv-csc.be

Namur • Luxembourg

Évelyne Zabus • 081 25 90 73
evelyne.zabus@acv-csc.be

Jeunes CSC

Secrétariat national

Responsable nationale

Jeanne Maillart • 02 246 32 15
jeanne.maillart@acv-csc.be

Permanente Jeunes CSC

Nel Van Slijpe • 02 246 32 17
nel.vanslijpe@acv-csc.be

Bruxelles

Bernard Dessy • 02 557 85 10
bruxelles@jeunes-csc.be

Brabant wallon

Olivier Beeckman • 067 88 47 71
brabantwallon@jeunes-csc.be

Charleroi

Flavio Ciraudo • 071 23 09 88
charleroi@jeunes-csc.be

Hainaut occidental

Mathieu Biset • 069 88 07 35
hainautoccidental@jeunes-csc.be

Liège

Daphné Schmets • 04 340 72 14
liege@jeunes-csc.be

Luxembourg

Marine Rouffiange • 063 24 47 93
luxembourg@jeunes-csc.be

Mons • La Louvière

Lou-Anne Auquier • 065 37 25 52
monslalouviere@jeunes-csc.be

Namur

Emilie Verhoeven • 081 25 40 70
namur@jeunes-csc.be

Verviers

Manuel Adam • 087 85 99 43
verviers@jeunes-csc.be

Nos secrétaires vous remercient...

Le suivi administratif des formations est un travail de précision. Il est grandement facilité si les règles sont respectées.

Lors de l'inscription

- accord de votre permanent indispensable ;
- trois formations (dans la liste ci-après) au maximum ;
- remplir toutes les rubriques du formulaire d'inscription (ex : nombre d'heures prestées par rapport au temps plein dans l'entreprise). Un seul inscrit par formulaire ;
- vous avez vérifié votre disponibilité (pas d'autre formation ou réunion ou rendez-vous privé le même jour, pas de vacances prévues...) ;
- vos demandes sont adressées à la bonne personne de contact (en-dessous du descriptif de chaque formation) ;
- lorsque l'attestation CEP arrive dans votre boîte au lettre, vous la rangez soigneusement puis la transmettez à votre employeur. Gardez-en une copie avec signature de votre employeur.

Avant la formation

- En cas de désistement, avertissez au plus vite la personne de contact, afin de libérer des places pour des militants en liste d'attente.
- Vérifiez dix jours avant la formation que votre libération (CEP ou syndicale) a bien été reçue.

Lors de la formation

- Présence requise durant toute la formation (9h - 17h). En cas d'absence, même partielle, fournir un justificatif écrit (certificat médical, attestation de l'employeur, etc.). Pour rappel, 10 % d'absence injustifiée vous font perdre votre droit au CEP pour les deux trimestres qui suivent. Par exemple, une absence d'une demi-journée dans un module de 4 jours représente 12,5 % d'absence, donc entraîne une perte du droit.

Après la formation

- une attestation d'assiduité vous est envoyée dans les semaines qui suivent la formation. Faites-en une copie personnelle, avant de la transmettre à votre employeur.

Formulaire d'inscription électronique

- L'inscription aux modules intersectoriels CNE peut se faire par le formulaire électronique sur le site Internet de la CNE <https://www.lacsc.be/cne/> ou en scannant le QR code ci-contre.
- L'inscription au moyen du formulaire papier présenté à la page suivante reste bien évidemment possible.



Merci !

Formulaire d'inscription

**Formations intersectorielles CNE délégués chevronnés 2022-2023
(présentées aux pages 17 à 33)**

Nom

Prénom

Numéro d'affiliation

Date de naissance

Adresse - Rue + N

CP + Localité

Email

GSM

Je travaille :

- en Wallonie -
- en Communauté germanophone
- à Bruxelles -
- en Flandre

Nom du permanent

Employeur

Commission paritaire

Adresse - Rue + N°

CP + Localité

Durée d'un temps plein dans mon entreprise

Je travaille :

- à temps plein
- à temps partiel (horaire fixe)
- à temps partiel (horaire variable)

Nombre d'heures prestées par semaine.

Type de libération :

- congé syndical -
- congé-éducation payé (tronc commun obligatoire)
- autre :

Je suivrai d'autres formations dans le cadre du congé-éducation payé en 2022-2023

- oui

- non.

Si oui, merci de préciser :

- la formation :
- nombre d'heures CEP :

□ Je participerai - □ je ne participerai pas au tronc commun CNE (La qualité de l'emploi), les 22 et 23/03 au Secrétariat National à Nivelles.

Tronc commun obligatoire pour bénéficier du CEP (congé-éducation payé).

Je m'inscris au(x) module(s) suivant(s) en cochant les dates qui me conviennent dans le tableau ci-dessous (max 3).

	IEF 1 - Comprendre le fonctionnement de l'entreprise	22, 23/11
	IEF 2 - Eléments d'analyse économique, financière et syndicale des sociétés commerciales.	15, 16/2
	IEF Non Marchand - Comprendre les comptes annuels	14, 15/3
	Les perspectives d'action syndicale ouvertes par le CPPT	6/12, 09/2
	Protéger l'environnement par l'action syndicale	26/4, 27/4
	Méthodologie juridique	24/1, 26/1
	Initiation en Bureautique : Outlook, Excel, Word - Groupe 1	9, 10, 19/1
	Initiation en Bureautique : Outlook, Excell, Word - Groupe 2 (CSC Bouge)	17, 19, 24/4
	Initiation bureautique : Teams, Zoom, Powerpoint - Groupe 1 (CSC Bouge)	6, 20/3
	Initiation bureautique : Teams, Zoom, Powerpoint - Groupe 2	13, 15/6
	Techniques d'écriture : prise de notes, PV, synthèses - Groupe 1	18, 25/11, 2/12
	Techniques d'écriture : prise de notes, PV, synthèses - Groupe 2	3, 17, 24/4
	Communication réseaux sociaux et mise en page	22, 29/11
	Communication audiovisuelle	7, 9/2
	L'argumentation comme outil de lutte	6, 8/12
	Négocier en entreprise	1, 2/2
	Impliquer, engager et construire un rapport de force	8, 9/11, 26/1, 16/3
	Préparer et animer une assemblée	23, 24, 25/5
	S'affirmer adéquatement dans le conflit	12, 20, 21/12

Date :

Signature du militant (obligatoire) :

Signature du permanent (obligatoire):

Remarque : en vue de permettre une gestion collective des compétences au sein de l'équipe syndicale, nous vous demandons de faire signer ce document par votre permanent.

A renvoyer au plus vite à Chantal Fable - Avenue Robert Schuman, 52 à 1401 Nivelles (Baulers) ou par mail à chantal.fable@acv-csc.be.

Notes

